

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 14 mai 2022 à Marignane et en visioconférence pour l'outre-mer

Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (secrétaire de la CTN).
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE.
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE.
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET.
Corse : Arnaud ZARAGOZA.
Grand Est : Laurent MARCOUX (1^{er} Vice-Président de la CTN).
Hauts-de-France : Jacques BASSO (Chargé des finances de la CTN).
Île-de-France : Christian SAVARY.
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ.
Normandie : Adrian DAVID.
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY.
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI)
Guadeloupe : Laurent BLANQUART (absent et non représenté).
Occitanie : Xavier XUEREB.
Polynésie française : Pascal LE COINTRE (représenté par Yvon FAUVEL).
Réunion : Éric CRAMBES.
Sud : Alain BEAUTE.

Sont également présents :

Grégory POIRIER (Président de la CTN)
Philippe MARTINOD (2^e Vice-Président de la CTN – Excusé)
Patrick LAMERAT (3^{ème} Vice-président de la CTN)
Hervé CORDIER (Délégué du Collège des IFN).
Jean-Pierre MONTSENY (référent recycleurs).
François DESPRETS (IN).
Magali FREY (INS).
Chantal MARGOUET (INS).

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

1.- Mot du président (Grégory POIRIER)

- Bilan de l'AGN à Lyon : plus d'une centaine de personnes étaient présentes à l'AG de la CTN. La réunion a duré 3 heures 30. La CTN a reçu un bon accueil sur les projets de rajeunissement, du BEPPA et de la théorie allégée du GP, ainsi que la numérisation des supports.
Les présidents de clubs et les gérants de SCA ont renouvelé leur confiance à Fred DI MEGLIO et son équipe.
La CTN a su, pendant cette période électorale, assurer son indépendance et sa neutralité. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin dans cette indépendance.
Grégory POIRIER propose des modifications du règlement intérieur du collège des instructeurs nationaux :

4.1 Candidature => 4.1.1 Nombre de postes d'Instructeur Fédéral National Stagiaire

Notre RI du Collège National des IN précise que : *le CDN fixe annuellement, après examen de la demande de la CTN, le nombre de postes d'IFNS à pourvoir.*

Rien ne nous impose dans notre RI mais aussi dans les statuts et Règlements Intérieurs de la FFESSM de faire valider nominativement les IFNS par le CDN.

RI FFESSM- Article IV.1.1.11 — Les collèges fédéraux nationaux d'instructeurs

les candidats au titre d'instructeur national sont nommés par le Comité Directeur National, sur proposition du Président de la commission nationale dont ils dépendent.

Je vous propose donc de reprendre notre indépendance sur la nomination des IFNS et de modifier notre RI de collège - 4.3.5

4.3.5 Nomination des Instructeurs Fédéraux Nationaux Stagiaires (modifié)

Le délégué du CIFN communique au président de la CTN les candidatures acceptées par le CIFN.

Le président de la CTN informe le CDN des candidatures acceptées par le CIFN.

Le délégué du CIFN informe tous les candidats des résultats du vote les concernant. Il transmet aux candidats retenus un exemplaire du présent règlement, l'annuaire des membres du CIFN ainsi que tous les éléments et conseils pour le bon déroulement de leur cursus.

Proposition validée à l'unanimité des présidents de CTR.

2.- Approbation du PV de la CTN de février 2022 (GP)

- PV adopté à l'unanimité

3.- Focus sur les stages et examens MF2 2021/2022 (LM)

- Mai 2022 à Niolon :
Il a été publié des photos et films humoristiques sur Facebook qui ont remporté un énorme succès. Il a été possible de faire 2 enseignements à 50, 2 IPD et 2 DTMR en raison du faible nombre d'inscrits (8). Le nouveau système d'évaluation des INS a été testé (nouveau cursus).
- Juillet 2022 à Hendaye : 16 inscrits
- Septembre 2022 à Niolon : 14 inscrits

- Recensement des stages initiaux régionaux MF2 – 2022/2023 :
 - Sud : 2 premiers week-end de décembre 2022
 - BPL : Octobre/Novembre 2022
 - Occitanie : Janvier 2023
 - IDF : 22/23 octobre 2022, 19/20 et 26/27 novembre 2022
 - Martinique : Octobre 2022
 - Nouvelle Aquitaine : Octobre/Novembre 2022
 - AURA : 2 derniers week-end de Janvier 2023
 - Normandie Centre : Avril 2023
 - Corse : Avril 2023
 - Réunion : Octobre 2022

Pour rappel :

- Déclaration obligatoire à la CTN avant fin octobre de l'année précédant le stage
- Volume horaire : 35 heures étalées sur 2 mois maximum
- 8 stagiaires minimum, sauf exception : insularité, DOM-TOM
- Ratio de 1 IN pour 5 stagiaires
- Obligation d'avoir des IN extérieurs à la région organisatrice :
 - 1 IN pour un stage de 8 à 15 personnes.
 - 1 ou 2 IN (au choix de la CTR) de 16 à 20 personnes.
 - 2 IN au-delà de 20 personnes
- Choix conjoint avec le président de la CTR organisatrice
- Comptabilisation dans les obligations d'activité : les IN « extérieurs » doivent participer à plus de 50% du stage
- Possibilité de d'associer les INS : validation pour leur cursus
- La CTN prend en charge financièrement ces IN « extérieurs » et les INS

A l'issue du stage, il est demandé aux présidents de CTR d'établir un fichier avec le numéro de région, l'année et un numéro de candidat, afin d'avoir une vision globale du nombre de stagiaires.

4.- Difficultés rencontrées en régions REX (GP et AZ)et

Un groupe de travail est mis en place pour faire un état des lieux des difficultés rencontrées dans certaines régions avec l'ANMP.

Une fois le travail effectué, la CTN proposera au CDN une réunion avec le syndicat pour poser à plat les difficultés et trouver ensemble des solutions nous permettant de renforcer notre coopération.

Ce groupe de travail est composé de Grégory Poirier, Arnaud Zaragoza, Georges Ortole, Christian Jolivet, Marc Damestoy, Adrian David, Alain Beauté.

5.- Intégration des moniteurs RSTC vers le cursus MF1 FFESSM (GP)

Pour rappel :

Hervé Cordier avait présenté le dossier qui avait été validé en CTN (Mai 2021). Le dossier a été présenté au CDN et, sur conseils de Jean-Marc Broner et Alain Delmas, il a été demandé d'en retravailler la forme. En raison de la situation politique, le dossier est resté en sommeil. Hervé Cordier et Grégory Poirier vont retravailler avec Alain Delmas pour finaliser le formalisme du dossier afin de le présenter à la CTN de septembre et au CDN d'octobre.

6.- Collège des instructeurs nationaux (HC)

- Réunions du Collège :
 - 19 février – Réunion d'accueil des INS.
 - 29 mars – Réunion ordinaire du Collège.
- Webinaires :
 - 14 avril – L'expertise judiciaire en plongée sous-marine – Ph. Schneider.
 - Juillet – date et sujet à définir.
 - Octobre – date et sujet à définir.
- Travaux en cours :
 - GT #1 – Coursus INS – Terminé.
 - GT #2 – Vérification du MFT – En cours de finalisation.
 - GT #3 – Evolution des signes de plongée – En cours de finalisation. Hervé Cordier nous propose des petites vidéos.
 - GT #4 – Refonte du passeport jeunes – En cours.
 - GT #5 – Questionnaire initial MF2 – Terminé.
 - GT #6 – Organisation du Collège – En cours.
- Coursus INS :
 - 16 INS en cours de cursus
 - 2022 → 5 INS sont susceptibles de terminer leur cursus (sous réserve de présentation du mémoire et de fourniture des sujets).
 - Recrutement INS :
 - BPL : possibilité 2 en 2022.
 - Polynésie : 1 en 2022, il manque toujours le dossier.
 - Grand Est : 1 en 2023.
 - BFC : 1 en 2023.
 - IDF : 1 en 2023.
 - AURA : 1 en 2023.
- Séminaire de Novembre 2022 : la Normandie s'est positionnée.

7.- Priorités fédérales et politiques publiques (FDM)

Fred Di Meglio réitère toute sa confiance à la CTN.

Ces derniers mois ont été difficiles du fait de la situation politique fédérale, néanmoins nous avons continué à travailler sur :

- Le contrat sportif en prise avec la pratique suite au contrat républicain, pour que les fédérations s'engagent.
- Le Plan Sportif Fédéral pour poursuivre la politique fédérale. La CTN en est le point fort.
- Le site fédéral reste une faiblesse.
- Le Plan de Performance Fédérale : subventions sous la direction du DTN.
- Depuis Janvier 2022 France Compétences retravaille la filière professionnelle avec une réécriture des diplômes professionnels. La FFESSM se bat pour maintenir les passerelles entre diplômes fédéraux et diplômes d'état.
Le Président National et le Président de CTN représentent la FFESSM sur ces travaux de réécriture.
- Une subvention de l'ANS permet un plan de développement numérique qui prévoit un e-learning pour les niveaux plongeurs (N1 est déjà en développement).
- Il est demandé à la CTN de travailler sur le rajeunissement des cadres.
- Loi de démocratisation du sport dont les thèmes principaux sont : mixité, limitation du nombre de mandats (2) et sport santé.

8.- PE40 à 14 ans (GP)

La CTN propose de rester sur sa volonté de départ qui est de laisser la possibilité de suivre la formation PE40 et de certifier un jeune de 14 ans avec conditions suivantes :

- CACI précisant passage PE40 jeune et autorisation parentale
- Acceptation du moniteur pour l'entrée en formation du jeune plongeur
- 1 seule plongée par jour sans palier si profondeur > 20m
- 5 minutes de palier de sécurité pour toutes plongées à plus de 20m
- Pas de plongée à plus de 20m si température < 12 degrés.

Une relecture de la CMPN sera demandée.

Validé à l'unanimité.

9. Equivalence avec la technique du contenu Sidemount de la commission de plongée souterraine (Eric Haller)

Présentation des contenus de formation pour qu'ils soient calés sur la technique.

Validé à l'unanimité.

10. Création de contenus CTN « propulseurs sous-marins » sur la base du cahier des charges de la commission de plongée souterraine (Eric Haller)

Créer un contenu technique avec partage d'air sur propulseur.
Création qualification scooter.

Validé à l'unanimité.

11. Questions diverses

- TIV :

Plusieurs solutions : prolonger la dérogation, revenir à la durée de 2 ans ou étendre officiellement la durée à 3 ans.

La CTN se prononce à l'unanimité pour étendre officiellement la durée à 3 ans.

- IDF : Visio pour les stages initiaux MF2

Le débat se réengage sur cette question. Christian Savary donne ses arguments en faveur d'une partie du stage en visio (gain de temps, économie de déplacements ...). D'autres CTR insistent sur l'aspect humain du présentiel et la facilité d'échanges.

Il est rappelé que ces stages initiaux MF2 sont des stages nationaux en région, et qu'il est souhaitable que le format soit identique sur tous ces stages et quelle que soit la région. Ce débat ayant déjà eu lieu, la question n'est pas mise au vote et le format reste en présentiel.

- Corse : Numéros de livrets pédagogiques pour les stagiaires MF2

Comme il n'est pas prévu sur les livrets pédagogiques MF2, il est proposé, à l'issue de chaque stage initial MF2, de faire une liste de stagiaires avec le numéro de région, l'année et le numéro du stagiaire.

Prochaine CTN : Le 17 Septembre 2022 au Best Western à Marignane.

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER